Commission canadienne des grains | Canadian Grain Commission

Commission canadienne des grains

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Gerry Ritz, c.p., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Canada

Table des matières

Message du Ministre 1

Message du commissaire en chef 3

Section I : Survol de l'organisation 5
- Raison d'être 5
- Responsabilités 5
- Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes 6
- Priorités organisationnelles 7
- Analyse du risque 10
- Sommaire du rendement 13
- Profil des dépenses 16
- Budget des dépenses par crédit voté 17

Section II - Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique 18
- Résultat stratégique 18
- Programme d'assurance de la qualité 20
- Programme d'assurance de la quantité 23
- Programme de recherches sur la qualité des grains 26
- Programme de protection des producteurs 29
- Sous-programme d'agrément et de garanties 31
- Sous-programme d'attribution de wagons de producteurs 32
- Sous-programme de soutien des producteurs 34
- Services internes 36

Section III : Renseignements supplémentaires 38
- Faits saillants des états financiers 38
- Renseignements supplémentaires 41
- Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations 41

Section IV : Autres éléments d'intérêt 42
- Personne-ressource au sein de l'organisation 42
- Notes en fin d'ouvrage 43

Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2012-2013.

En avril 2012, nous avons célébré l'anniversaire de la Commission canadienne des grains qui est au service des producteurs de grains et du secteur céréalier du Canada depuis cent ans. Notre gouvernement est fier des services que la CCG fournit depuis 1912, et il est très enthousiasmé par les perspectives d'avenir de la Commission.

Pendant l'exercice 2012-2013, notre gouvernement a continué de réaliser des progrès significatifs dans le cadre de son engagement à moderniser le secteur céréalier de l'Ouest canadien. En décembre 2012, les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* ont été présentées au Parlement dans le cadre du projet de loi C-45 (*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*). Elles sont entrées en vigueur le 1er août 2013. Je suis toujours déterminé à maintenir un système d'assurance de la qualité rigoureux pour le secteur céréalier canadien, des producteurs jusqu'aux consommateurs.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier la CCG pour son travail acharné et son engagement qui ont contribué à réaliser ces progrès importants pour le secteur des grains en 2012. La CCG poursuivra son engagement ferme de moderniser ses activités et le cadre législatif afin d'assurer le succès à long terme du système d'assurance de la qualité des grains canadiens.

Le présent rapport décrit de façon détaillée comment la CCG a utilisé ses ressources du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 pour régir la manutention des grains et fixer et faire respecter des normes de qualité pour le grain, tout en protégeant les intérêts des producteurs et en assurant la fiabilité des grains sur les marchés intérieurs et étrangers.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message du commissaire en chef

Depuis 1912, la Commission canadienne des grains (CCG) est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le réseau de manutention du grain canadien.

À l'automne de 2012, deux initiatives ont été annoncées qui auront une incidence sur les services et la structure organisationnelle de la CCG dans le futur. Premièrement, des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* (LGC) qui rationalisent les opérations de la CCG et éliminent des frais inutiles pour le secteur céréalier étaient incluses dans le projet de loi C-45 (*Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*). Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012 et les modifications à la *LGC* ont pris effet. Deuxièmement, le 1er novembre 2012, nous avons lancé des consultations sur les nouveaux frais d'utilisation de la CCG qui témoignent de la mise à jour de la *Loi sur les grains du Canada* et de la rationalisation des opérations de la CCG. Je vous rappelle que la nouvelle exigence sont entrées en vigueur le 1er août 2013. Ces deux initiatives élimineront la dépendance de la CCG à l'égard des crédits annuels et ponctuels du gouvernement fédéral, qui ont représenté environ 44 pour 100 des dépenses de la Commission depuis quelques années.

Je suis heureux de vous informer que les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et que leurs conclusions sont encore une fois positives. Une copie des états financiers vérifiés[1] est affichée sur le site Web de la CCG. En tant que commissaire en chef, je me réjouis à l'avance du travail exemplaire constant accompli par la CCG pour répondre efficacement aux besoins des producteurs, de l'industrie et de l'ensemble des Canadiens. La CCG demeure résolue à collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que le système canadien d'assurance de la qualité du grain soit fidèle à sa réputation de meilleur au monde. Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et la façon dont l'organisme a exécuté son mandat au cours de l'exercice 2012-2013.

Elwin Hermanson
Commissaire en chef,
Commission canadienne des grains

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme fédéral qui administre les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada*[II] (LGC). Comme le décrit la *LGC*, la CCG a pour mandat « d'établir et de maintenir, au bénéfice des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et d'exportation ». La vision de la CCG est d'être un « chef de file en matière d'excellence et d'innovation au niveau de l'assurance de la qualité et de la quantité du grain, de la recherche et de la protection des producteurs ». La CCG rend des comptes au Parlement par l'entremise du **ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**.

Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG réglemente la manutention de 21 grains[1] cultivés au Canada pour s'assurer que le grain canadien est salubre, fiable et commercialisable et que les producteurs de grains canadiens sont protégés. La CCG est un organisme tiers impartial du secteur céréalier et l'organisme officiel de certification des grains canadiens. Dans le cadre de ses activités, elle soutient un secteur céréalier efficace et concurrentiel et maintient la réputation internationale dont jouit le Canada quant à la constance et à la fiabilité de la qualité du grain qu'il produit. Pour exécuter son mandat, la CCG :

- réglemente la manutention des grains au Canada dans le cadre de programmes d'assurance de la qualité[III] et de la quantité[IV] des grains;
- effectue de la recherche scientifique[V] pour comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité des grains et pour soutenir le système de classement des grains;
- a mis en œuvre bon nombre de programmes[VI] et de mesures de protection afin d'assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens qui livrent leur grain aux manutentionnaires de grain et aux négociants en grains agréés. Cela comprend la fonction de protection des paiements aux producteurs du Programme d'agrément et de garantie, le programme d'attribution des wagons de producteurs, et le programme de soutien des producteurs.

Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Au 31 mars 2013, la CCG comptait 655 équivalents temps plein (ETP) et gérait 11 autres bureaux au Canada. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire.

---

[1] Par grain, on entend les semences désignées comme telles par règlement aux termes de la *LGC*. En 2012-2013, les graines suivantes sont désignées comme grain pour l'application de la *Loi* : avoine, blé, canola, colza, féveroles, graine de carthame, graine de moutarde, graine de tournesol, grain mélangé, haricots, lentilles, lin, maïs, orge, pois, pois chiches, sarrasin, seigle, soja et triticale. À compter du 1er août 2013, le solin ne fera plus partie des 21 grains officiels.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et les responsabilités de la Commission en consultant le site Web de la CCG[VII].

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Le diagramme qui suit illustre l'architecture des activités de programme (AAP) de la CCG. L'AAP de la CCG comporte cinq programmes et chacun de ceux-ci contribue à l'atteinte du résultat stratégique unique de la CCG. Le programme de protection des producteurs est composé de trois sous-programmes.

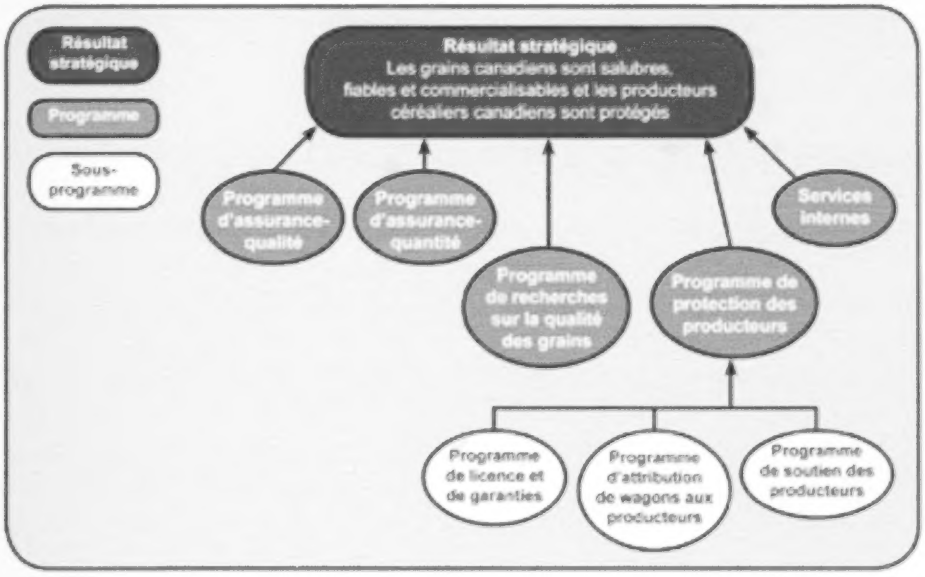

Le Canada est reconnu dans le monde entier pour la qualité, l'uniformité, la fiabilité et la salubrité de ses grains et de ses produits céréaliers. C'est un fait largement reconnu que le mécanisme de prestation des programmes et des activités de la CCG est essentiel au maintien de cette réputation et au fonctionnement du Système d'assurance de la qualité des grains (SAQG) du Canada. Les programmes de la CCG se traduisent par des livraisons de grains qui répondent constamment aux spécifications en matière de qualité, de salubrité et de quantité. Cela est essentiel si l'on veut que les producteurs obtiennent la valeur optimale pour leur grain. Dans le cadre de son rôle de régulateur et d'arbitre tiers neutre, la CCG collabore avec presque tous les participants de l'industrie céréalière, notamment les producteurs, les intervenants de l'industrie, l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), Agriculture et Agroalimentaire Canada

(AAC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[2]	Résultat stratégique ou Programmes
Positionnement pertinent des programmes de la CCG en vue d'atteindre le résultat stratégique de la CCG.	Engagement préalable	Cette priorité contribue à tous les programmes de la CCG ainsi qu'à son résultat stratégique global.

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés dans le cadre de cette priorité?

Le fait de s'assurer du maintien de la pertinence de la CCG favorise la compétitivité continue du grain canadien sur les marchés nationaux et internationaux. Cette priorité englobe l'élaboration et l'intégration de nouvelles technologies et de nouveaux protocoles dans la prestation quotidienne des programmes et des services, d'un cadre réglementaire pertinent, d'ajustements continus aux exigences accrues du marché en ce qui a trait à l'assurance de la salubrité des grains et aux préoccupations du marché quant à la faible concentration de produits génétiquement modifiés non approuvés, ainsi que l'amélioration continue des programmes de protection des producteurs et des modèles de prestation de services. Pendant l'exercice 2012-2013,

- La loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada* a été introduite dans le cadre du projet de loi C-45, la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, en octobre 2012[viii]. Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives permettront de rationaliser les opérations de la CCG en réduisant le fardeau réglementaire et les coûts pour les producteurs et l'industrie du grain, d'améliorer le programme de protection des producteurs de la CCG et d'éliminer les services qui n'ont plus à être fournis uniquement par la CCG dans le secteur du grain d'aujourd'hui. Grâce à ces modifications, la CCG n'aura plus à se plier à la disposition concernant les services obligatoires d'inspection et de pesée à l'arrivage. De plus, elles permettront à la CCG de mettre en œuvre un programme de garantie fondé sur l'assurance pour les titulaires de licence. Des modifications corrélatives ont été proposées au *Règlement sur les grains du Canada (RGC)* en vue

[2] Type se définit comme suit : **engagement préalable** - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le Rapport sur les plans et priorités (RPP) ou le Rapport ministériel sur le rendement (RMR).

d'harmoniser les règlements avec la version modifiée de la *LGC*. Le processus réglementaire se poursuit en 2013-2014 et l'on prévoit que la *LGC* et les modifications corrélatives au *Règlement* prendront effet en 2013-2014. Au cours du troisième et du quatrième trimestre de 2012-2013, la CCG a concentré ses efforts sur l'élaboration et le perfectionnement de son concept organisationnel et de ses modèles de prestation des services de manière à ce qu'ils correspondent à la *LGC* modifiée et aux opérations rationalisées de la CCG.

- La CCG a poursuivi les efforts visant à faciliter l'accès au marché pour s'assurer que les grains canadiens demeurent concurrentiels à l'échelle nationale et internationale. Elle a continué de participer aux activités du comité directeur formé de représentants d'AAC, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de Santé Canada et d'Environnement Canada qui a élaboré un projet de politique et un cadre destiné à répondre aux préoccupations du marché à l'égard de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées (PFQ d'OGM). Pendant l'exercice 2012-2013, on a achevé la Phase II des consultations des intervenants du secteur public sur un « *Projet de politique nationale sur la gestion de la présence de faibles quantités de cultures génétiquement modifiées dans les importations et son cadre de mise en œuvre connexe* ». Par la suite, on a élaboré une stratégie d'engagement à l'échelle internationale et une voie à suivre. La CCG continuera de participer activement et d'évaluer comment le Système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) du Canada, de même que les services de surveillance et d'analyses de la CCG, pourraient devoir évoluer. La date limite pour la mise en œuvre de la politique est novembre 2015.
- La CCG a continué de mettre en œuvre avec succès les principales priorités déterminées dans son Plan global de communication. Ces priorités consistaient notamment à améliorer la réputation de l'organisme, tant au pays qu'à l'étranger. Le Plan global de communication a été mis en œuvre avec succès dans le contexte de la transformation du secteur céréalier canadien, des modifications à la *LGC*, de la mise à jour des frais d'utilisation imposés par la CCG, ainsi que de la célébration du centenaire de la CCG.

Priorité	Type[3]	Résultat stratégique ou Programmes
Gestion intégrée des ressources humaines et des activités	Engagement préalable	Cette priorité contribue à tous les programmes de la CCG ainsi qu'à son résultat stratégique global.
Sommaire des progrès		

[3] Type se définit comme suit : **engagement préalable** - engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** - engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; **nouveau** - engagement pris récemment, au cours de l'exercice visé par le RPP ou le Rapport ministériel sur le rendement (RMR).

Quels progrès ont été réalisés dans le cadre de cette priorité?

Cette priorité comprend de solides processus de planification et de gestion intégrés et responsables visant à assurer l'affectation optimale des ressources humaines et financières afin de répondre aux besoins opérationnels. Depuis ses débuts en 1912, la CCG a exigé certains frais afin de récupérer à tout le moins une partie des coûts des services fournis. La plupart des frais d'utilisation imposés par la CCG n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour depuis 1991, malgré le fait que le coût de prestation des services ne cesse de croître. Depuis 1999, l'organisme dépend du financement ponctuel annuel pour continuer à servir les producteurs et l'industrie. Les recettes provenant des frais d'utilisation couvrent actuellement seulement environ 50 p. 100 des coûts relatifs au mécanisme de prestation de services. En l'absence d'un contexte de financement stable, il s'avère ardu de planifier à long terme la gestion intégrée des ressources humaines et des activités.

En novembre 2010, la CCG a amorcé un projet visant à mettre à jour son cadre de recouvrement des coûts. En 2010 et en 2011, de vastes consultations sur les frais d'utilisation sur les services obligatoires conformément à la *Loi sur les grains du Canada* et les coûts associés à ces services ont été menées. L'un des thèmes majeurs qui ressortaient des commentaires était que la *Loi sur les grains du Canada* et les services de la CCG devaient être rationalisés avant la mise à jour des frais d'utilisation. À la lumière de ces commentaires, le gouvernement a apporté des modifications à la *Loi sur les grains du Canada* afin de rationaliser les opérations de la CCG. La consultation sur les frais d'utilisation et l'avis de proposition préliminaire axé sur les frais d'utilisation à jour aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* modifiée remontent à novembre 2012. En février 2013, une proposition sur les frais d'utilisation que la CCG devrait imposer a été déposée au Parlement. Le processus d'application de la réglementation a commencé avec la publication préalable dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, en février 2013. Pendant l'exercice 2012-2013, la CCG a atteint tous les jalons prévus dans le cadre du processus visant la modification des frais d'utilisation aux termes de la *Loi sur les frais d'utilisation*. Le processus réglementaire s'est poursuivi en 2013-2014 et les nouveaux frais d'utilisation ont pris effet le 1er août 2013. La mise à jour de frais d'utilisation viendra éliminer la dépendance de la CCG envers le financement ponctuel annuel et permettra de créer un environnement plus stable pour la gestion intégrée des ressources humaines et des activités.

Analyse du risque

Pendant l'exercice 2012-2013, la CCG a cerné trois principaux secteurs susceptibles d'affecter la prestation des programmes et son résultat stratégique. Elle a réussi avec succès la surveillance et la gestion de ces secteurs clés, comme en témoignent les progrès accomplis vers la réalisation de ses priorités organisationnelles et l'atteinte de son résultat stratégique et de ses objectifs de programmes.

Risque	Stratégie d'intervention	Liens avec l'Architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Adaptation de l'organisme de manière à ce qu'il demeure pertinent pour les intervenants de la CCG	• La CCG a concentré ses efforts sur la modernisation de son cadre législatif afin de répondre aux besoins en évolution rapide des producteurs et du secteur céréalier canadiens et d'éliminer les services offerts par la CCG qui n'ont plus leur raison d'être dans l'environnement contemporain de la manutention du grain. Les modifications comprennent notamment l'élimination de l'exigence pour la CCG de procéder à des inspections et à des pesées obligatoires à l'arrivage, ainsi que la transition entre les services de pesée à la sortie assurés par la CCG vers un rôle de surveillance de la pesée à la sortie. De plus, le programme de sécurité, qui est un élément du sous-programme d'agrément et de garantie, est modifié de manière à réduire les coûts inutiles pour le secteur céréalier et accroître la protection offert aux producteurs. • Même si les modifications apportées à la *LGC* rationalisent et mettent à jour les opérations de la CCG, elles ne changent pas pour autant le résultat stratégique de la Commission, ni l'Architecture d'alignement	• C'est pertinent pour tous les programmes de la CCG ainsi que pour son résultat stratégique global.	• C'est lié à la priorité intitulée « Positionnement pertinent des programmes de la CCG en vue d'atteindre le résultat stratégique de la CCG. »

	des programmes. • L'organisme continue de surveiller étroitement les tendances et de réviser les stratégies d'atténuation, au besoin.		
Établissement de frais d'utilisation appropriés et à un financement durable	• Un financement stable est nécessaire pour maintenir l'exécution des programmes et assurer leur évolution dans l'avenir. Pour aborder cette question, la CCG a amorcé un projet visant à modifier son cadre de recouvrement des coûts en 2010. Les frais d'utilisation modifiés ont pris effet le 1er août 2013. • Les nouveaux frais d'utilisation élimineront la dépendance à l'égard du financement annuel ponctuel et offriront à la CCG un financement stable et durable pour l'avenir. • On continue de surveiller étroitement les tendances des risques et de réviser les stratégies d'atténuation, au besoin.	• C'est pertinent pour tous les programmes de la CCG ainsi que pour son résultat stratégique global.	• C'est lié aux deux priorités de la CCG « Gestion intégrée des ressources humaines et des activités » et « Positionnement pertinent des programmes de la CCG en vue d'atteindre le résultat stratégique de la CCG ».
Capacité nécessaire au sein de la CCG pour gérer le changement	• Le plus grand défi important qu'a dû affronter la CCG pendant l'exercice 2012-2013 a été de planifier, coordonner et mettre à exécution avec succès les modifications législatives, les modifications des frais d'utilisation imposés et le réaménagement des effectifs simultanément, tout en s'assurant de conserver suffisamment de ressources humaines pour assurer l'exécution des activités opérationnelles courantes. Pour atténuer cette, des programmes de soutien et d'autres ressources ont été fournis au personnel de la CCG et continueront d'être mis à leur disposition à l'avenir. Des plans de gestion des changements ont été élaborés et intégrés à des initiatives au besoin. Plusieurs	• C'est pertinent pour tous les programmes de la CCG ainsi que pour son résultat stratégique global.	• C'est lié aux deux priorités de la CCG « Gestion intégrée des ressources humaines et des activités » et « Positionnement pertinent des programmes de la CCG en vue d'atteindre le résultat stratégique de la CCG ».

	employés ont changé d'orientation, et se sont consacrés entièrement aux initiatives de transformation, tandis que d'autres ont axé leurs efforts sur des opérations et des services courants « essentiels à la mission ». Les projets et les activités non essentiels ont été arrêtés, mis en veilleuse ou ralentis. Plusieurs stratégies d'atténuation liées à la dotation en cette période de changement ont aussi été mises en place. • On continue de surveiller étroitement les tendances et de réviser les stratégies d'atténuation, au besoin.		

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour l'ensemble de l'organisme (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues 2012-2013	Total des autorisations (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence (prévues par rapport à réelles)
48 336	58 531	90 621	82 372	23 841

Ressources humaines (ETP)

Prévues[4] 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
534	655	121

[4] Les ressources humaines prévues (ETP) pour 2012-2013 ont été établies à 534 dans le RPP, selon les autorisations obtenues à ce moment-là. Compte tenu de toutes les autorisations obtenues par la CCG, l'effectif total prévu est plutôt de 741 ETP. La différence entre l'effectif total en ETP (741) et les ETP réels (655) est donc de -86. Cette différence entre l'effectif prévu et l'effectif réel en ETP s'explique par le début de la restructuration de l'organsation ainsi que par le départ d'employés compte tenu de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Sommaire du rendement (tableau) (en milliers de dollars)

Résultat stratégique : Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.

Programme	Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Total des autorisations (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Alignement avec les résultats du gouvernement du Canada[ix]
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011	
Programme d'assurance-qualité	24 578	32 726	36 600	32 209	45 716	40 036	40 835	39 095	Économie novatrice fondée sur le savoir
Programme d'assurance-quantité	9 849	11 213	7 406	3 128	14 845	12 520	13 177	12 557	Économie novatrice fondée sur le savoir
Programme de recherches sur la qualité des grains	3 521	3 521	7 244	6 543	11 055	11 055	10 214	10 075	Économie novatrice fondée sur le savoir
Programme de protection des producteurs	951	2 625	1 736	1 240	3 955	3 711	3 947	3 688	Un marché équitable et sécurisé
Sous-total pour le résultat stratégique	**38 899**	**50 086**	**52 986**	**43 120**	**75 571**	**67 322**	**68 173**	**65 415**	

Sommaire du rendement pour les services internes (tableau) (en milliers de dollars)

	Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Total des autorisations (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
Services internes	9 437	8 445	17 035	16 286	15 050	15 050	13 721	13 156
Sous-total	9 437	8 445	17 035	16 286	15 050	15 050	13 721	13 156

Total des sommaires du rendement (tableaux) (en milliers de dollars)

Résultat stratégique et Services internes	Total des dépenses (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Total des autorisations (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
Total	48 336	58 531	70 021	59 406	90 621	82 372	81 894	78 571

Les dépenses prévues en 2012-2013 (58,53 millions de dollars) et le nombre d'ETP prévus (534) reflètent les autorisations approuvées à la publication du RPP 2012-2013 de la CCG et ne prennent pas en compte l'ensemble des besoins en ressources pour remplir le mandat de l'organisme. En 2012-2013, les autorisations totales (90,62 millions de dollars) comprennent les dépenses prévues indiquées dans le RPP, plus le financement additionnel approuvé après la publication du RPP 2012-2013.

En 2012-2013, les dépenses prévues sont d'environ 23,84 millions de dollars de moins que les dépenses réelles pour cet exercice. Cette différence s'explique principalement par le fait que :

- Les dépenses prévues ne comprennent que des crédits annuels de 5,45 millions de dollars, alors que la CCG a reçu un montant additionnel de 26,80 millions de dollars en autorisations après la publication du RPP;
- Les dépenses prévues incluent environ 37,63 millions de dollars de recettes tirées des frais d'utilisation imposés, alors que la CCG a recueilli 45,24 millions en revenus disponibles en 2012-2013 (un montant additionnel de 7,61 millions);
- Le cadre des dépenses pour 2012-2013 était fondé sur l'autorisation d'utiliser un excédent accumulé de 15,45 millions, alors que la CCG n'a utilisé que 4,85 millions de l'excédent accumulé (une différence de 10,60 millions).

L'exercice 2013-2014 est une année de transition pour la CCG, elle qui projette de mettre en œuvre son modèle de financement durable le 1er août 2013. Les dépenses prévues pour l'exercice 2014-2015 sont fondées sur des opérations exécutées en vertu d'une *LGC* modifiée et de nouveaux frais d'utilisation. Les dépenses et les ETP prévus de l'organisme devraient se stabiliseront à environ 59,41 millions de dollars (financés par des crédits parlementaires annuels de 5,42 millions et des recettes annuelles tirées des frais d'utilisation imposés d'environ 53,99 millions) et à 404 ETP, respectivement en 2014-2015.

Même si les dépenses au titre des programmes ont été relativement stables ces dernières années, les dépenses pour les services internes ont été considérablement plus élevées en 2012-2013 qu'en 2011-2012. Cette situation s'explique principalement par le fait que les travaux relatifs aux

modifications législatives et à la transition vers un modèle de financement durable ont nécessité le soutien important des services internes. En outre, les coûts inhérents aux ressources humaines préalablement financées par AAC seront désormais assumés par la CCG. On trouvera de plus amples renseignements sur les montants présentés dans les tableaux sommaires du rendement sur le site Web de la CCG[x].

Profil des dépenses

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits ponctuels et de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des droits perçus. Au cours de la période de déclaration, la CCG a procédé à des consultations sur les nouveaux frais d'utilisation qui ont été établis en fonction des opérations rationalisées de l'organisme (on trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans la section sur les priorités organisationnelles[xi]. La mise à jour des frais d'utilisation imposés par la CCG éliminera la dépendance à l'égard du financement annuel ponctuel à partir de 2014-2015 et pour les années subséquentes. Les nouveaux frais d'utilisation ont pris effet le 1er août 2013, en même temps que les modifications à la *LGC*.

Tendances en matière de dépenses

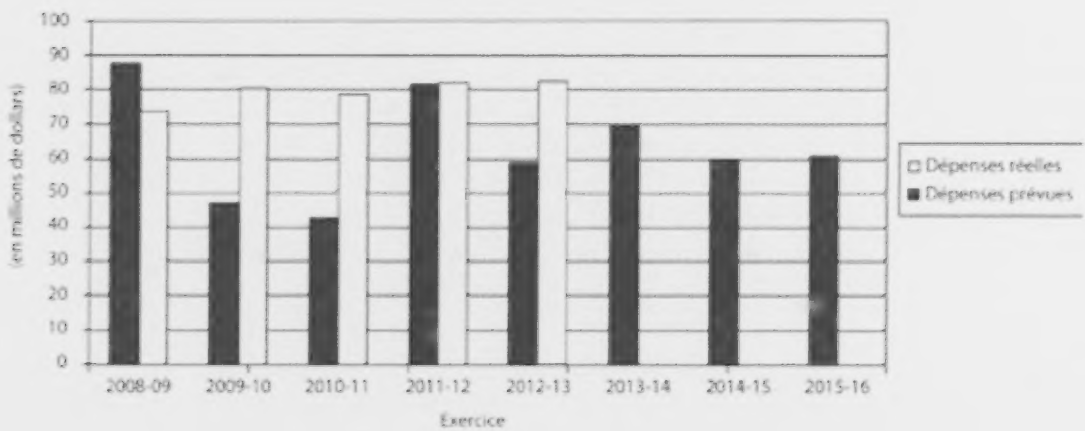

Le graphique sur les tendances en matière de dépenses montre les dépenses prévues et les dépenses réelles de la CCG. Les dépenses prévues ne comprennent que les autorisations approuvées, telles qu'elles ont été déclarées dans les documents annuels du RPP. La CCG a reçu l'approbation du financement additionnel après la publication des documents annuels du RPP en 2009-2010, 2010-2011, et 2012-2013. Comme l'illustre le graphique, les dépenses réelles sont demeurées assez stables au cours des cinq dernières années. Les revenus et les dépenses de la

CCG dépendent des volumes annuels de grains et de la qualité des récoltes qui peuvent fluctuer considérablement d'année en année, et qui ne sont pas entièrement connus avant le début de l'exercice financier. Ces facteurs peuvent entraîner des variations importantes entre les prévisions de revenus et de dépenses de la CCG et les résultats réels. Même si les coûts ont de manière générale augmenté au fil du temps, avec l'inflation, dans le contexte des compressions budgétaires, la CCG a géré et surveillé les dépenses d'exploitation de manière raisonnable et a adopté plusieurs stratégies de limitation des coûts. Il n'y a eu aucun changement important apporté aux programmes au cours des dernières années.

L'exercice 2013-2014 est une année de transition pour la CCG. Les dépenses prévues pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016 reposent sur des opérations au titre d'une modification à la *Loi sur les grains du Canada* (conformément au projet de loi C-45) et de la mise à jour des frais d'utilisation. On s'attend à ce que les dépenses prévues de la CCG se stabilisent à environ 59,41 millions de dollars (financées par des crédits parlementaires annuels de 5,42 millions et des recettes annuelles tirées des frais d'utilisation d'environ 53,99 millions).

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels ou les dépenses législatives de la CCG, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada de 2013 (Volume II)*. Vous trouverez une version électronique des Comptes publics 2013 sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[xii].

Section II - Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique

Analyse et évaluation du rendement

Cette section présente le rendement obtenu en 2012-2013 par rapport aux objectifs établis dans le Cadre de mesure du rendement de la CCG. L'évaluation et l'analyse du rendement de la CCG contiennent des données quantitatives et qualitatives pour mettre en contexte l'historique du rendement de la CCG. Il est important de noter que la majorité des services et des activités de la CCG sont prévues par la *Loi sur les grains du Canada*. En outre, les services d'inspection et de pesée sont grandement tributaires des volumes d'exportations canadiens, lesquels reposent à leur tour sur des facteurs comme la production agricole, la qualité des récoltes, le prix, le choix des cultures et les conditions météorologiques. Compte tenu d'une telle variabilité, la comparaison quantitative des services offerts d'une année à l'autre ou par rapport à d'autres organismes ne constitue pas un bon indicateur de rendement. La présentation de l'analyse du rendement précise les principales activités et les grandes réalisations qui contribuent ou nuisent au rendement des programmes. Des données indépendantes vérifiables sur le rendement sont fournies lorsque disponibles.

Résultat stratégique

Résultat stratégique : Les grains canadiens sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs céréaliers canadiens sont protégés.		
Indicateurs de rendement	**Objectifs**	**Résultats réels**
Nombre de cas où les acheteurs sont insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable	Aucun cas	Il y a eu **cinq** cas où les acheteurs de grain canadien étaient insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées par la CCG pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et internationaux reçoivent un produit fiable.
Niveau de satisfaction à l'égard des services de protection des producteurs	Aucune plainte non résolue ou non entendue	Aucune plainte non résolue ou non entendue

Il y a eu cinq cas où les acheteurs de grain canadien étaient insatisfaits des normes, des méthodes ou des procédures utilisées par la CCG pour s'assurer que les clients des marchés nationaux et

internationaux reçoivent un produit fiable. Dans un cas, les acheteurs et les utilisateurs finaux ont exprimé des préoccupations quant à la qualité « commercialement propre » de certaines cargaisons de légumineuses et de pois. La CCG a rencontré les intervenants et a expliqué en quoi consiste son rôle du point de vue des cargaisons de grains (p. ex. expéditions par conteneur, expéditions en vrac). On a aussi fourni des explications quant à la définition de « commercialement propre », de la détermination du taux d'impuretés et de la composition des impuretés. Quant aux quatre autres cas, ils avaient trait à des inquiétudes ou des plaintes formulées par certains acheteurs concernant la force du gluten de cargaisons de blé roux de printemps de l'Ouest canadien[xiii] (CWRS). La force du gluten est une importante caractéristique pour les consommateurs de blé CWRS, notamment les boulangers et les meuniers. Le gluten confère de l'élasticité et de la force à la pâte, lui permet de lever et de conserver sa forme. Une diminution de la force du gluten peut affecter la fonctionnalité et le rendement à la cuisson du blé CWRS. Cette préoccupation a été portée à l'attention de la CCG lors de plusieurs missions à l'étranger l'année dernière, ainsi que par des exportateurs. La CCG organise de manière proactive diverses réunions avec les intervenants, et réunit des données et des renseignements en vue de déterminer quelles pourraient être les causes possibles.

La modernisation de la *Loi sur les grains du Canada* et de son Règlement fera en sorte que la réglementation, les programmes et les services de la CCG continueront de répondre aux besoins changeants des producteurs canadiens et de l'industrie céréalière canadienne. Elle permettra en outre à la CCG d'atteindre son résultat stratégique et de mener ses activités de programme de façon efficace. Les communications avec les partenaires du portefeuille d'AAC et les autres ministères et organismes fédéraux (p. ex. Santé Canada et le MAECI), l'industrie céréalière canadienne et les organismes internationaux pour les questions liées à la salubrité des grains et les répercussions commerciales, demeurent d'une importance considérable. De plus, les scientifiques et les experts techniques de la CCG ont continué à jouer un rôle important à l'appui du marché en assurant la liaison avec les acheteurs, les négociants, les représentants de l'industrie et les producteurs et en fournissant des renseignements et des conseils techniques concernant la qualité et la salubrité des grains ainsi que leurs utilisations finales. Au cours de l'exercice 2012-2013, la CCG a invité des producteurs (tant canadiens qu'étrangers), divers membres de l'industrie et des acheteurs de grain internationaux à venir visiter ses installations. Les visiteurs ont ainsi eu l'occasion de se renseigner sur le SAQG canadien, sur la recherche effectuée en vue d'établir les normes de classement du grain, la manière dont les essais de rendement à l'utilisation finale sont menés afin d'évaluer la qualité de la récolte de l'année en cours, et les essais effectués afin de s'assurer que le grain canadien exporté est sans danger pour la consommation humaine. En tout, la CCG a accueilli 453 visiteurs à l'occasion de 53 visites en 2012-2013.

Programme d'assurance de la qualité

Le SAQG du Canada assure une qualité uniforme et fiable des grains de manière à répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux. La prestation quotidienne de services d'inspection et de classement du grain, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, et les programmes et les services pertinents de soutien scientifique et technique, font partie intégrante d'un SAQG efficace. La CCG adapte continuellement le SAQG du Canada aux besoins à l'utilisation finale des acheteurs nationaux et internationaux de grains canadiens, et aux changements structurels continus de l'industrie céréalière afin de préserver la réputation du Canada à titre de fournisseur fiable de grains de qualité. Un SAQG efficace est un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens de vendre leurs produits sur les marchés céréaliers internationaux concurrentiels. Ce système est en outre essentiel aux producteurs qui peuvent ainsi obtenir le meilleur prix possible pour leurs grains.

Ressources financières – Programme d'assurance de la qualité (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues[5] 2012-2013	Total des autorisations[6] (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles[7] (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence[8] 2012-2013
24 578	32 726	45 716	40 036	7 310

Ressources humaines (ETP) – Programme d'assurance de la qualité

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence[9] 2012-2013
299	342	43

Résultats liés au rendement – Programme d'assurance de la qualité

[5] Les dépenses prévues reflètent les autorisations de dépenses approuvées pour la CCG, tel qu'il est déclaré dans le RPP 2012-2013. Ce montant semble bas parce qu'il n'inclut pas les sommes approuvées après la publication du RPP.

[6] Le montant total des autorisations diffère des dépenses prévues parce que les autorisations totales incluent le financement additionnel approuvé après la publication du RPP.

[7] Les dépenses réelles diffèrent du total des autorisations en raison de la hausse des recettes tirées des frais d'utilisation imposés, et par conséquent, du fait que l'on n'a pas utilisé la totalité du montant de l'excédent accumulé disponible.

[8] Il s'agit de la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Cette différence est attribuable au fait que les dépenses prévues ne prennent pas en compte le total des ressources requises pour réaliser le mandat de la CCG.

[9] Les ETP prévus pour 2012-2013, tel que déclaré dans le RPP, étaient de 299 selon les autorisations de dépenses qui avaient été approuvées à ce moment-là. Si l'on tient compte du total des autorisations, on obtient plutôt 369 ETP pour ce programme. La différence entre l'effectif total des ETP (369) et le nombre réel d'ETP (342) est de -27. Cette différence s'explique par le début de la restructuration de l'organisation ainsi que par le départ d'employés en raison de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultats réels[10]
L'assurance de la qualité et de la salubrité des grains est uniforme et fiable et répond aux besoins des marchés nationaux et internationaux.	Nombre de plaintes relatives aux cargaisons justifiées en raison d'une défaillance du service d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG.	Zéro	Une

Analyse du rendement et leçons apprises

La CCG a continué de fournir tous ses services d'inspection conformément aux normes du système de gestion de la qualité ISO 9001:2008 afin d'assurer la livraison de grains canadien de qualité uniforme et fiable et de respecter les exigences législatives de la *LGC*. Par exemple, la CCG a inspecté 313 228 wagons à l'arrivage dans les silos terminaux et les silos de transbordement agréés, a inspecté 31 769 369 tonnes de grains canadiens destinés à l'exportation à partir de silos terminaux et de silos de transbordement agréés, et certifié 1 694 échantillons soumis par les producteurs en vue du classement, ainsi que 11 371 échantillons soumis par les compagnies céréalières. On compte 6 599 changements de grade lors de la réinspection officielle, ce qui représente un taux d'exactitude de 97,9 p. 100 lors de l'inspection de la CCG.

La CCG a certifié la qualité de 7 213 cargaisons et fait enquête sur des plaintes de la part des acheteurs concernant 10 de ces cargaisons. Après une analyse approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse d'échantillons de la cargaison et de la documentation de chargement du navire, l'inspecteur en chef des grains a conclu qu'une de ces plaintes était justifiée. La plainte justifiée concernait une livraison pour laquelle l'analyse initiale de la teneur en ochratoxine A (OTA) excédait les spécifications du pays importateur. L'analyse subséquente de la teneur en OTA a donné des résultats certifiés inférieurs aux spécifications. La cargaison a finalement été acceptée par le pays importateur selon ces résultats. Bon nombre de plaintes relatives aux cargaisons enregistrées en 2012-2013 avaient trait à la force du gluten, le blé CWRS ne donnant pas les résultats que l'on avait obtenus par le passé. Dans certains cas, les acheteurs de grain se sont plaints que la force du gluten dans les livraisons de blé CWRS était plus faible que par les années passées. On a déterminé que toutes les activités liées à l'assurance de la qualité menées par la CCG concernant ces livraisons de blé CWRS avaient été menées correctement.

[10] Pendant l'exercice 2012-2013, le personnel de la CCG a certifié la qualité de 7 213 cargaisons, ce qui représente 31 769 369 tonnes de grains d'exportation canadien. La CCG a reçu des plaintes concernant 10 de ces cargaisons. Après enquête, on a conclu que l'une de ces plaintes était justifiée.

Les modifications à la *LGC* visent plus particulièrement à rationaliser la prestation des services et à éliminer ceux qui ne sont pas nécessaires pour atteindre les résultats escomptés du programme. Les modifications législatives comprennent le transfert au secteur privé de la responsabilité de l'inspection à l'arrivage des expéditions intérieures par cargo hors mer aux installations terminales agréées de la CCG; l'élimination du tribunal d'appel des grains et l'établissement d'un processus où, en cas de désaccord entre un expéditeur et une installation terminale agréée, la décision finale relativement au classement et au taux d'impuretés incomberait au bureau de l'inspecteur en chef des grains du Canada; la création, pour la CCG, d'une fonction de surveillance de la collecte de données sur les inspections à l'arrivage; et enfin l'établissement de mécanismes de recours si les exploitants d'installations terminales n'inspectent pas le grain, comme l'exige la loi modifiée. Au cours de 2012-2013, le rajustement et l'adaptation du programme d'assurance de la qualité selon les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* constitueront le point central de ce programme. La CCG continuera de travailler en étroite collaboration avec les producteurs, les intervenants de l'industrie, AAC, l'ACIA et d'autres ministères et organismes afin d'assurer une transition harmonieuse.

On trouvera de plus amples renseignements concernant le rendement et les leçons apprises entourant le programme d'assurance de la qualité sur le site Web[xiv] de la CCG.

Programme d'assurance de la quantité

Le système d'assurance de la quantité des grains du Canada garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations terminales et les installations de transbordement agréées afin de satisfaire aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur. La prestation quotidienne des services de pesée des grains, conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, se veut une partie importante du système d'assurance de la quantité. La CCG fournit un soutien technique continu à l'appui du système d'assurance de la quantité pour en conserver la pertinence et répondre aux exigences de l'industrie en constante mutation.

Ressources financières – Programme d'assurance de la quantité (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues[11] 2012-2013	Total des autorisations[12] (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles[13] (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence[14] 2012-2013
9 849	11 213	14 845	12 520	1 307

Ressources humaines (ETP) – Programme d'assurance de la quantité

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence[15] 2012-2013
102	114	12

[11] Les dépenses prévues reflètent les autorisations de dépenses approuvées pour la CCG, tel que déclaré dans le RPP 2012-2013. Ce montant semble bas parce qu'il n'inclut pas les sommes approuvées après la publication du RPP.

[12] Le montant total des autorisations diffère de celui des dépenses prévues parce que les autorisations totales incluent le financement additionnel approuvé après la publication du RPP.

[13] Les dépenses réelles diffèrent du total des autorisations en raison de la hausse des recettes tirées des frais d'utilisation imposés, et par conséquent, du fait que l'on n'a pas utilisé la totalité du montant de l'excédent accumulé disponible.

[14] Il s'agit de la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Cette différence est attribuable au fait que les dépenses prévues ne prennent pas en compte le total des ressources requises pour réaliser le mandat de la CCG.

[15] Les ETP prévus pour 2012-2013, tel que déclaré dans le RPP, étaient de 102 selon les autorisations de dépenses qui avaient été approuvées à ce moment-là. Si l'on tient compte du total des autorisations, on obtient plutôt un effectif total des ETP de 118 pour ce programme. La différence entre l'effectif total des ETP (118) et le nombre réel d'ETP (114) est de -4. Cette différence s'explique par le début de la restructuration de l'organisation ainsi que par le départ d'employés en raison de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Résultats liés au rendement – Programme d'assurance de la quantité

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultats réels
L'assurance de la quantité des expéditions de grains canadiens est uniforme et fiable.	Nombre de plaintes relatives aux cargaisons justifiées en raison d'une erreur dans l'évaluation de la quantité par la CCG.	Zéro	Zéro

Analyse du rendement et leçons apprises

La CCG a continué de fournir des services de pesée conformes à la norme ISO 9001:2008 afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des expéditions de grain canadien. Par exemple, la CCG a officiellement pesé et certifié 307 259 chargements de wagon à l'arrivage dans des silos terminaux et des silos de transbordement agréés, et elle a surveillé et certifié 31 769 369 tonnes de grain avant l'exportation à partir de silos terminaux et de silos de transbordement agréés.

Les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 500 inspections des dispositifs de pesée afin de vérifier la précision et la fiabilité de l'équipement des silos terminaux et des silos de transbordement agréés. Dans 187 cas (37,4 %), le dispositif inspecté devait faire l'objet d'un ajustement ou d'un entretien.

Le processus de règlement des différends (PRD) de la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficit de poids exagéré au moment du déchargement. Même si les taux de résolution des plaintes des clients sont confidentiels, ces derniers soutiennent que les renseignements fournis par le système de règlement des différends de la CCG représentent une partie importante de leur réclamation et qu'ils les considèrent comme l'information la plus digne de foi en vue du règlement d'une plainte à leur satisfaction. Pendant l'exercice 2012-2013, on a enregistré zéro cas pour lesquels des différends relatifs au poids n'auraient pas été entendus, et où l'on n'aurait formulé aucun commentaire.

Les modifications à la *LGC* rationalisent la prestation des services et éliminent les services offerts par la CCG qui ne sont plus nécessaires pour atteindre les résultats escomptés du programme. Ceci comprend notamment le transfert au secteur privé de la responsabilité de la pesée à l'arrivage aux silos terminaux et de la pesée des expéditions intérieures par cargo hors mer, ainsi que l'élimination de l'obligation d'effectuer des pesées de contrôle aux silos primaires, aux silos terminaux et aux silos de transbordement. De plus, l'assurance de la quantité pour les expéditions destinées à l'exportation sera entièrement transformée en un Programme de surveillance et de certification de la pesée (PSCP) qui nécessitera la mise en œuvre de la technologie de pesée et de relecture automatiques (Automated Weight Recording And Playback

System (AWRAPS) aux points d'exportation. Le PSCP et la mise en œuvre de l'AWRAPS ont débuté en 2012-2013. L'ajustement et l'adaptation du Programme d'assurance de la quantité selon les modifications apportées à la *LGC* et la transformation vers le PSCP pour ce qui est des livraisons à l'exportation ont été et continueront d'être une priorité importante de ce programme en 2013-2014.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet du rendement et des leçons apprises entourant le Programme d'assurance de la quantité sur le site Web[xv] de la CCG.

Programme de recherches sur la qualité des grains

Conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG est tenue d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. La CCG effectue des recherches à l'appui du SAQG pour trouver des solutions aux nouvelles difficultés et pour faciliter la mise en marché efficace des grains canadiens dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) de la CCG étudie des méthodes d'évaluation de la qualité des grains, de nouveaux facteurs de qualité et de nouvelles normes applicables aux grains. La recherche sur la qualité des grains soutient l'amélioration continue du SAQG. Le programme de recherches sur la qualité des grains est financé grâce à des crédits parlementaires.

Ressources financières – Programme de recherches sur la qualité des grains (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues[16] 2012-2013	Total des autorisations[17] (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence[18] 2012-2013
3 521	3 521	11 055	11 055	7 534

Ressources humaines (ETP) – Programme de recherches sur la qualité des grains

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence[19] 2012-2013
32	71	39

Résultats du mécanisme de mesure du rendement – Programme de recherches sur la qualité des grains

[16] Les dépenses prévues reflètent les autorisations de dépenses approuvées pour la CCG, tel qu'il est déclaré dans le RPP 2012-2013. Ce montant semble bas parce qu'il n'inclut pas les sommes approuvées après la publication du RPP.

[17] Le montant total des autorisations diffère de celui des dépenses prévues parce que les autorisations totales incluent le financement additionnel approuvé après la publication du RPP.

[18] Il s'agit de la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Cette différence est attribuable au fait que les dépenses prévues ne prennent pas en compte le total des ressources requises pour réaliser le mandat de la CCG.

[19] Les ETP prévus pour 2012-2013, tel que déclaré dans le RPP, étaient de 32 en se fondant sur les autorisations de dépenses qui avaient été approuvées à ce moment-là. Si l'on tient compte du total des autorisations, on obtient plutôt un effectif total de 95 pour ce programme. La différence entre l'effectif total des ETP (95) et le nombre réel des ETP (71) est de -24. Cette différence s'explique par le début de la restructuration de l'organisation ainsi que par le départ d'employés en raison de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectifs	Résultats réels
De l'information scientifique est accessible pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Nombre de cas où il a été impossible d'accéder à de l'information scientifique appropriée et en temps opportun pour appuyer et éclairer la prise de décisions touchant le SAQG.	Aucun cas	Aucun cas
Les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers disposent de données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité des grains canadiens.	Nombre de cas où les négociants, acheteurs et transformateurs canadiens et étrangers n'ont pu accéder à des données scientifiques exactes et appropriées sur la qualité et la salubrité des grains canadiens.	Aucun cas	Aucun cas
Les menaces à l'égard du SAQG du Canada posées par l'homologation de nouvelles variétés sont atténuées.	Nombre de plaintes de la part des utilisateurs finaux des grains canadiens en ce qui a trait à la qualité des variétés récemment homologuées.	Aucune plainte	Aucune plainte

Analyse du rendement et leçons apprises

Pendant l'exercice 2012-2013, le LRG de la CCG a effectué, parrainé et fait la promotion des recherches axées sur les grains et les produits céréaliers, comme le stipule la *LGC*, en vue d'atteindre les résultats escomptés et les objectifs associés à ce programme.

La Section des cultures[xvi] du LRG a effectué une évaluation scientifique de la qualité de la récolte de grains canadiens de 2012, a évalué les incidences des facteurs de classement sur les qualités à l'utilisation finale, a mené des recherches sur de nouvelles méthodes et sur l'amélioration des méthodes existantes servant à évaluer et à mesurer la qualité de tous les grains à l'utilisation finale. De plus, elle a évalué la qualité des nouvelles variétés dans le cadre du processus d'enregistrement des variétés. Cette recherche demeure un facteur déterminant de la commercialisation efficace des grains canadiens dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière canadienne, et continue de faciliter la diversification des utilisations finales des grains canadiens.

La Section des technologies[xvii] du LRG a continué d'étudier et d'élaborer des technologies et des méthodes d'évaluation de la qualité et de la salubrité des grains canadiens. Les efforts de recherche visent à élaborer des méthodes nouvelles et améliorées pour évaluer et mesurer la qualité et la salubrité du grain afin d'augmenter l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître la capacité d'analyse de la CCG et de l'industrie céréalière canadienne.

Le LRG a effectué avec succès des projets de recherche découlant des recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Ouest[xviii] et du Comité de normalisation des grains de l'Est[xix] à l'appui des caractéristiques des grades et du système de classement, et il a fourni aux comités des renseignements destinés à faciliter la formulation des recommandations. De plus, le LRG a publié le deuxième numéro de *Science des cultures : Bulletin de science et de technologie des grains*[xx]. Ce numéro porte plus particulièrement sur le système d'enregistrement des variétés dans l'Ouest canadien.

À l'avenir, on prévoit ajuster et adapter les activités de recherche à l'appui des modifications apportées à la *LGC* suivant les exigences et de rationaliser le LRG. Cette restructuration comprend notamment le regroupement de plusieurs sections, de même que la cessation des activités de la Section d'analyse des images et de la spectroscopie. La CCG continuera de gérer et d'affecter les ressources au LRG de manière à répondre aux besoins croissants en matière d'essais et de surveillance dans le cadre du Programme d'assurance de la qualité, et d'effectuer, de parrainer et de promouvoir de la rechercher fondamentale ou à long terme à l'appui du SAQG.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet des faits saillants du Programme de recherches sur la qualité des grains en 2012-2013 sur le site Web[xxi] de la CCG.

Programme de protection des producteurs

Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection visant à garantir le traitement équitable des producteurs de grains du Canada. Parmi ceux-ci figurent le programme d'agrément et de garanties, l'attribution de wagons de producteurs aux producteurs et aux groupes de producteurs souhaitant expédier eux-mêmes leur grain, ainsi que des mesures de liaison avec les producteurs, notamment le système d'appel concernant la qualité du grain. En outre, la CCG compile et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain afin de faciliter la tâche des producteurs au chapitre des décisions concernant la vente et la mise en marché des grains.

Ressources financières – Programme de protection des producteurs (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues[20] 2012-2013	Total des autorisations[21] (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence[22] 2012-2013
951	2 625	3 955	3 711	1 086

Ressources humaines (ETP) – Programme de protection des producteurs

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence[23] 2012-2013
24	31	7

[20] Les dépenses prévues reflètent les autorisations de dépenses approuvées pour la CCG, tel que déclaré dans le RPP 2012-2013. Ce montant semble bas parce qu'il n'inclut pas les sommes approuvées après la publication du RPP.

[21] Le montant total des autorisations diffère de celui des dépenses prévues parce que les autorisations totales incluent le financement additionnel approuvé après la publication du RPP.

[22] Il s'agit de la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Cette différence est attribuable au fait que les dépenses prévues ne prennent pas en compte le total des ressources requises pour réaliser le mandat de la CCG.

[23] Les ETP prévus pour 2012-2013, tel qu'il est déclaré dans le RPP, étaient de 24 selon les autorisations de dépenses qui avaient été approuvées à ce moment-là. Si l' tient compte du total des autorisations, on obtient plutôt un effectif total d'ETP pour ce programme de 35. La différence entre l'effectif total d'ETP (35) et l'effectif réel d'ETP (31) est de -4. Cette différence s'explique par le début de la restructuration de l'organisation ainsi que par le départ d'employés en raison de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Résultats liés au rendement – Programme de protection des producteurs

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le risque que les producteurs ne reçoivent pas un paiement équitable pour leur grain est atténué.	Pourcentage des producteurs qui croient que les activités de protection des producteurs de la CCG contribuent à atténuer le risque de ne pas recevoir un paiement équitable pour le grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains.	Base de référence = 90 p. 100 établie en fonction des résultats du sondage 2010 de la CCG sur la satisfaction des producteurs de grains canadiens mené par la firme IPSOS Reid	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. La prochaine enquête prévue aura lieu en 2013-2014
Les producteurs sont au courant des services et des programmes de protection des producteurs de la CCG.	Pourcentage des producteurs qui sont au courant des activités de protection des producteurs de la CCG.	Base de référence = 60 p. 100 établie en fonction des résultats du sondage 2010 de la CCG sur la satisfaction des producteurs de grains canadiens mené par la firme IPSOS Reid	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. La prochaine enquête prévue aura lieu en 2013-2014

Analyse du rendement et leçons apprises

En 2012-2013, la CCG a répondu à de nombreuses demandes de renseignements et plaintes de la part de producteurs, axées principalement sur des différends contractuels entre producteurs et titulaires de licence, des différends relatifs au classement, l'absence de paiement ou la lenteur des paiements aux producteurs, des demandes de renseignement concernant la perte de poids et les déductions correspondantes, et des plaintes relatives à la délivrance des documents. La CCG a répondu à toutes les plaintes des producteurs concernant le paiement reçu pour la qualité ou la quantité de grain expédié par l'entremise du réseau de manutention des grains agréé, ainsi qu'à toutes les préoccupations des producteurs concernant le traitement équitable.

Les activités de communication ont continué à jouer un rôle clé dans la promotion des activités et des services fournis en vertu du Programme de protection des producteurs. Dans le cadre de ses activités de communication, la CCG a amélioré les services aux producteurs francophones du Québec, dans les provinces des Prairies, et dans les Maritimes. On a donné plus d'ampleur à son programme d'expositions agricoles en participant à la Grain Farmers of Ontario March Classic (London, Ont.) et à l'Atlantic Canada Farm Mechanization Show (Moncton, N.-B.). De plus, la CCG a participé à de plus petites foires commerciales régionales, notamment : The Grain Millers Harvest Showdown (Yorkton, Sask.), The Association of Manitoba Municipalities (Winnipeg, Man.), Cattlemen's Coral/Crop Visions (Lloydminster, Sask.), Manitoba Special Crops Symposium (Winnipeg, Man.), Lethbridge Ag Expo (Lethbridge, Alta.), Peace Country Classic AgriShow (Grande Prairie, Alb.), Saskatchewan Association of Rural Municipalities show (Saskatoon, Sask), et Smoky River Agricultural Tradeshow (Falher, Alb.). Au total, 3 281 producteurs ont rencontré des représentants de la CCG dans le cadre du programme des expositions. Diverses questions ont été abordées, notamment le Programme d'agrément, les

services offerts en vue du règlement des différends, le programme d'échantillons de récolte, ainsi que les changements qui seront apportés aux frais d'utilisation et les modifications à la *LGC*. Des articles portant sur le taux d'impuretés du canola et le fait de connaître la qualité du grain avant son expédition ont été rédigés et envoyés à divers journaux en vue de leur publication. Ces articles ont été publiés dans les journaux de diverses petites collectivités, ainsi que dans des publications régionales de plus grande envergure.

La CCG s'efforce continuellement d'améliorer ses programmes destinés à favoriser le traitement équitable des producteurs dans le réseau de manutention des grains, et poursuivra son étroite collaboration avec les fonctionnaires d'AAC et d'autres ministères en vue de s'assurer que les lois, les programmes et les services continuent de répondre aux besoins en constante évolution des producteurs et du secteur céréalier.

Sous-programme d'agrément et de garanties

L'agrément est une exigence de la *Loi sur les grains du Canada*. La CCG délivre des licences et réglemente les silos primaires, les silos de transformation, les silos terminaux et les silos de transbordement, de même que les négociants en grains afin de protéger les producteurs et de maintenir des normes de qualité pour les grains canadiens. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement. Les exigences d'agrément permettent également aux producteurs qui livrent leur grain à un silo primaire de faire valoir leur droit d'obtenir un paiement en fonction du classement et du taux d'impuretés déterminés par un inspecteur de la CCG, plutôt que par le manutentionnaire de grain.

Ressources financières – Sous-programme d'agrément et de garanties (en milliers de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
1 260	1 781	521

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme d'agrément et de garanties

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
12	15	3

Résultats liés au rendement – Sous-programme d'agrément et de garanties

Objectifs	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le risque que les producteurs n'obtiennent pas un paiement équitable pour le grain qu'ils livrent à un titulaire de licence de la CCG est atténué.	Pourcentage de producteurs qui reconnaissent que le programme d'agrément et de garantie de la CCG réduit le risque qu'ils n'obtiennent pas un paiement équitable pour le grain qu'ils livrent à une installation agréée de manutention du grain.	75% (selon un sondage auprès des producteurs à mener tous les trois ans).	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. La prochaine enquête est prévue pour 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

Au 31 mars 2013, la CCG avait accordé des licences à 348 silos primaires, 44 silos de transformation, 16 silos terminaux, 14 silos de transbordement, et 77 négociants en grain. La CCG continue de mener des enquêtes auprès des compagnies non titulaires de licence afin de déterminer si elles sont tenues d'en posséder une aux termes de la *LGC*. Dans les cas où la CCG détermine qu'une licence est requise, le processus d'agrément est amorcé. On a examiné les états financiers de tous les titulaires de licence, et la CCG a procédé à la vérification de 53 titulaires. La CCG a continué de raffiner ses processus d'examen et de surveillance des titulaires de licence, de fixer des dates en vue de la tenue de vérifications et de déterminer d'autres plans d'action. Les employés de la CCG ont pris des mesures dans tous les cas connus de non-conformité en matière d'agrément. Deux titulaires de licence ont failli à leurs obligations de paiement. La compensation totale offerte aux producteurs admissibles dans le cadre du programme de garanties fournies à la CCG s'est élevée à 97,5 pour 100. Les modifications à la *Loi sur les grains du Canada* permettent à la CCG de mettre en œuvre un programme de garanties fondé sur un mécanisme d'assurance pour les titulaires de licence de la CCG afin d'offrir aux producteurs une couverture rentable. Il est prévu qu'un programme de garantie fondé sur un mécanisme d'assurance sera en place en 2013-2014. La CCG continuera de surveiller les activités en vue d'atténuer les risques de non-paiement pour les producteurs.

Sous-programme d'attribution de wagons de producteurs

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de son Règlement connexe, la CCG fournit un mécanisme de rechange pour la livraison du grain aux producteurs et groupes de producteurs qui souhaitent expédier eux-mêmes leur grain. La CCG a la responsabilité exclusive de l'attribution de wagons de producteurs. La CCG collabore de près avec la Commission canadienne du

blé (CCB), les sociétés céréalières et les sociétés ferroviaires pour faire en sorte que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps opportun.

Ressources financières – Sous-programme d'attribution de wagons de producteurs (en milliers de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
158	223	65

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme d'attribution de wagons de producteurs

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
1	2	1

Résultats liés au rendement – Sous-programme d'attribution de wagons de producteurs

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les producteurs sont en mesure de contourner le réseau d'installations primaires et de livrer le grain dans un port ou une autre destination de leur choix.	Nombre de plaintes justifiables officielles quant à l'accès et à la disponibilité des wagons de producteurs.	Zéro	Zéro
	Pourcentage des producteurs qui utilisent le programme d'attribution de wagons de producteurs qui se déclarent satisfaits du programme	75% (selon un sondage auprès des producteurs à mener tous les trois ans).	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. La prochaine enquête est prévue pour 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

La CCG a la responsabilité exclusive de l'attribution de wagons de producteurs. En 2012-2013, elle a travaillé en étroite collaboration avec les sociétés céréalières et les sociétés ferroviaires afin que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps utile. La CCG a reçu et traité 10 770 demandes de la part de producteurs souhaitant obtenir des wagons et a répondu à toutes les plaintes concernant l'administration de la répartition des wagons de producteurs.

Sous-programme de soutien des producteurs

La CCG a établi, au profit des producteurs, un cadre de renseignements et de vérification de la conformité pour garantir la justesse et l'équité des transactions relatives aux grains. Ce réseau aide à garantir que les producteurs et les membres de l'industrie sont payés en fonction de la qualité et de la quantité du grain livré ou expédié. Cette sous-activité comprend de nombreux programmes et activités, notamment la médiation ou l'arbitrage des plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières, la réinspection des échantillons à la demande du producteur et la conduite d'enquêtes à la suite de plaintes relatives à la qualité. En outre, la CCG compile continuellement et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain et les communique aux producteurs et aux autres parties intéressées afin de faciliter les décisions en matière de vente et de mise en marché.

Ressources financières – Programmes de soutien des producteurs (en milliers de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
1 207	1 707	500

Ressources humaines (ETP) – Programmes de soutien des producteurs

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence 2012-2013
11	14	3

Résultats liés au rendement – Programmes de soutien des producteurs

Objectifs	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Le risque que les producteurs ne reçoivent pas un paiement équitable à l'égard de la qualité du grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains est atténué.	Pourcentage de producteurs qui reconnaissent que l'accès à l'information sur la qualité provenant d'un tiers réduit leurs risque de ne pas recevoir un paiement équitable à l'égard de la qualité du grain qu'ils livrent aux installations agréées de manutention des grains.	70% (selon un sondage auprès des producteurs à mener tous les trois ans).	Les résultats sont fondés sur une enquête triennale. La prochaine enquête prévue aura lieu en 2013-2014.

Analyse du rendement et leçons apprises

La CCG a élaboré un protocole de plainte qui définit la procédure à suivre pour répondre aux plaintes des producteurs et enquêter sur les infractions à la *Loi sur les grains du Canada*. Le protocole sert de guide afin de s'assurer que la CCG intervient de manière appropriée et

uniforme en ce qui concerne toutes les préoccupations des producteurs. Les producteurs ont soumis 219 échantillons à la CCG pour qu'elle en détermine la qualité dans le cadre du service appelé « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur ». Ce service permet aux producteurs de demander à la CCG de déterminer le grade et le taux d'impuretés et de rendre une décision exécutoire dans le cas où il y a un désaccord lors de la livraison à un silo primaire.

La CCG demeure résolue à veiller à ce qu'un avis adéquat soit donné aux producteurs lorsque des variétés de grain sont retirées. La culture de variétés de grains enregistrées contribue à préserver la réputation dont jouit le Canada en ce qui a trait à la commercialisation de grain de haute qualité et pour aider à protéger l'accès aux principaux marchés internationaux.

De plus, la CCG a continué de recueillir et mettre à jour des statistiques[xxii] sur la qualité des grains et sur la manutention du grain et de les mettre à la disposition des producteurs et des autres parties intéressées afin de faciliter les décisions des producteurs en matière de vente et de commercialisation. Depuis que les modifications de la *LGC* ont été présentées à l'automne 2012, la CCG n'a eu de cesse de s'assurer que la cueillette de ces données se poursuive après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1er août 2013. Par la suite, la CCG procédera à l'examen du contenu et de la diffusion des publications statistiques afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et utiles pour les producteurs et le secteur céréalier.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Figurent au nombre de ces services internes : les services de gestion et de supervision; les services de communication; les services juridiques; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion des finances; les services de gestion de l'information; les services de la technologie de l'information; les services immobiliers; les services du matériel; les services d'acquisition; les services de voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent dans toute l'organisation, et non ceux qui sont offerts à un programme en particulier.

Ressources financières – Services internes (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires (budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues[24] 2012-2013	Total des autorisations[25] (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Différence[26] 2012-2013
9 437	8 445	15 050	15 050	6 605

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Différence[27] 2012-2013
77	97	20

[24] Les dépenses prévues reflètent les autorisations de dépenses approuvées pour la CCG, tel qu'il est déclaré dans le RPP 2012-2013. Ce montant semble bas parce qu'il n'inclut pas les sommes approuvées après la publication du RPP.

[25] Le montant total des autorisations diffère de celui des dépenses prévues parce que les autorisations totales incluent le financement additionnel approuvé après la publication du RPP.

[26] Il s'agit de la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles. Cette différence est attribuable au fait que les dépenses prévues ne prennent pas en compte le total des ressources requises pour réaliser le mandat de la CCG.

[27] Les ETP prévus pour 2012-2013, tel qu'il est déclaré dans le RPP, étaient de 77 selon les autorisations de dépenses qui avaient été approuvées à ce moment-là. Si l'on tient compte du total des autorisations, on obtient plutôt un effectif total d'ETP pour ce programme de 124. La différence entre l'effectif total d'ETP (124) et l'effectif réel d'ETP (97) est de -27. Cette différence s'explique par le début de la restructuration de l'organisation ainsi que par le départ d'employés en raison de la rationalisation des opérations de la CCG et des modifications législatives.

Analyse du rendement et leçons apprises

La prestation fructueuse des services internes s'illustre le mieux par la capacité de la CCG à atteindre les résultats escomptés de son résultat stratégique et autres activités de programme. Le rendement peut aussi être mesuré grâce au suivi des activités et des résultats par rapport aux objectifs des diverses initiatives pangouvernementales. À titre d'exemple :

- En tant qu'organisme client non mandaté de Services partagés Canada (SPC), la CCG a mis en œuvre les Services de réseau convergents 3 ainsi que Managed Anti-Virus/Managed Anti-Spam en 2012-2013. Conformément à son Plan stratégique en matière de technologie de l'information, la CCG continuera d'étudier et de mettre en œuvre les solutions de SPC dans la mesure du possible.
- La CCG a mis à jour ses publications statistiques en ligne de manière à respecter les normes du gouvernement du Canada sur le plan de l'accessibilité et de la présentation. Les statistiques sont offertes dans divers formats, selon les préférences de l'utilisateur, dans l'optique d'une publication normalisée dans le cadre d'un portail à données ouvertes.
- La CCG respecte les exigences relatives à la divulgation proactive en publiant sur son site Web les dépenses de ses fonctionnaires en matière de voyage et d'hébergement, les marchés conclus par le gouvernement du Canada d'un montant supérieur à 10 000 $, ainsi que la reclassification des postes.
- En ce qui concerne le projet de consolidation des services de paie, la CCG fait partie des ministères de la deuxième vague. Pendant l'exercice 2012-2013, on a élaboré un plan d'action et amorcé son exécution de manière à respecter la date limite de septembre 2013.
- Les normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0 sont respectées à la CCG, sous réserve de certaines exceptions. Les normes sont mises en œuvre, selon la disponibilité du financement, dans le cadre d'un plan de consolidation et de renouvellement de l'espace pluriannuel qui débutera en 2013-2014.
- La CCG a poursuivi la mise en œuvre de la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor et a réalisé des progrès importants à cet égard.
- La CCG a poursuivi ses efforts pour améliorer ses processus de planification intégrée des ressources humaines et des activités (PIRHA) et son programme de Perfectionnement professionnel et de reconnaissance du mérite (PPRM) qui relient le processus de gestion des ressources humaines à la vision, aux buts, aux objectifs, au plan stratégique et aux ressources budgétaires de la CCG. Pendant l'exercice 2012-2013, un outil relatif au plan d'approvisionnement a été adopté, et désormais, la planification des achats est officiellement incluse dans le processus de PIRHA.
- La CCG a élaboré des plans d'action touchant tous les domaines de gestion en fonction des recommandations découlant de la ronde VIII de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). La CCG maintient son engagement de constamment s'améliorer conformément aux éléments clés de la ronde VIII du CRG.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations et situation financière nette de l'organisme

Commission canadienne des grains État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)					
	2012-2013 Résultats prévus	**2012-2013 Réel**	**2011-2012 Réel**	**Changement en $ (prévu par rapport à réel en 2012-2013)**	**Changement en $ (réel 2012-2013 par rapport à réel 2011-2012)**
Dépenses de fonctionnement totales	83 884	97 666	81 194	13 782	16 472
Recettes totales	37 648	45 734	47 406	8 086	(1 672)
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	46 236	51 932	33 788	5 696	18 144
Situation financière nette e l'organisme	(13 988)	(19 680)	1 952	(5 692)	(21 632)

Dépenses de fonctionnement totales

Les dépenses de fonctionnement totales de la CCG se sont élevées à 97,7 millions de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 16,5 millions par rapport aux dépenses de l'année précédente qui se chiffraient à 81,2 millions et une hausse de 13,8 millions par rapport aux résultats prévus. Cette augmentation s'explique principalement par les charges à payer de 15,9 millions pour couvrir les obligations relatives au réaménagement des effectifs visant les employés touchés par les modifications législatives. La ventilation des dépenses opérationnelles suivait le même modèle que l'année précédente. La CCG n'a apporté aucune modification importante aux programmes au cours de l'exercice 2012-2013.

Recettes totales

Le total des frais d'utilisation, incluant les revenus de contrats, a dépassé les attentes par rapport aux résultats prévus tant pour l'exercice 2012-2013 que pour celui de 2011-2012 en raison des volumes élevés de grains. Toutefois, les volumes réels de grain manutentionnés en 2012-2013 ont été inférieurs à ceux de 2011-2012, ce qui a entraîné une réduction du total des recettes de 1,7 million de dollars.

Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement

À la suite des modifications apportées aux modalités de financement de la CCG, la dépendance de cette dernière aux crédits parlementaires fluctue. Dans le contexte d'un cadre des dépenses constant et compte tenu de l'accès accru à l'excédent accumulé, les crédits ponctuels pour la CCG ont diminué de 30,4 millions de dollars en 2011-2012 à 26,8 millions de dollars en 2012-2013. L'accès à l'excédent accumulé a augmenté de 7 millions de dollars.

Situation financière nette de l'organisme

La situation financière nette de la CCG pour 2012-2013 est un déficit de 19,7 millions de dollars, une baisse de 21,6 millions de dollars par rapport à l'excédent de 2 millions de dollars de l'année financière précédente. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette différence s'explique par les charges à payer pour couvrir les obligations relatives au réaménagement des effectifs visant les employés touchés par les modifications législatives, par une réduction des recettes totales, ainsi que par un changement dans les modalités de financement.

Bilan sommaire de la situation financière

Commission canadienne des grains État condensé de la situation financière (non vérifié) au 31 mars 2013 (en milliers de dollars)			
	2012-2013	**2011-2012**	**Changement en $**
Passif total	35 321	17 327	17 994
Montant total net des actifs financiers	7 754	6 334	1 420
Montant net de la dette de l'organisme	27 567	10 993	16 574
Montant total des actifs non financiers	8 234	6 431	1 803
Situation financière nette de l'organisme	(19 333)	(4 562)	(14 771)

Passif total

Le total du passif s'élevait à $35,3 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013, soit une hausse de $18,0 million de dollars par rapport aux $17,3 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par des charges de 15,9 millions de dollars relatives aux obligations découlant du réaménagement des effectifs. Des salaires à verser pour environ 17,4 millions de dollars et des indemnités de départ pour les employés se chiffrant à environ 12,1 millions de dollars ont représenté la part la plus importante du passif total.

Montant total net des actifs financiers

Le total des actifs s'élevait à 7,8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013, soit une hausse de 1,4 million de dollars par rapport aux 6,3 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par un retard de courte durée dans le traitement des factures et de la collecte des recettes qui a été rattrapé au début de 2013-2014.

Montant total des actifs non financiers

Le montant total des actifs non financiers est constitué d'immobilisations corporelles et d'autres actifs. Le total des actifs s'élevait à 8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012-2013, soit une hausse de 1,7 million de dollars par rapport au total de l'exercice précédent. Pendant l'exercice 2012-2013, la CCG a mis en place un solide plan de rafraîchissement des immobilisations pour ses actifs vieillissants.

États financiers

Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2012-2013 sont affichés sur le site Web[xxiii] de la CCG. Une fois de plus, les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et leurs conclusions sont positives. Les états financiers de la CCG pour l'exercice 2012-2013 présentent un lien vers l'*Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers – Non vérifiée, exercice 2012-2013*. Les états financiers vérifiés sont préparés conformément au paragraphe 6.4 de la Politique du Conseil du Trésor sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes.

Renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figure dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013* est affichée sur le site Web[xxiv] de la CCG.

- Achats écologiques
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications internes
- Sources des revenus disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation

Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances[xxv].

Section IV : Autres éléments d'intérêt

Personne-ressource au sein de l'organisation

Rémi Gosselin
Gestionnaire, Services intégrés d'information
Commission canadienne des grains
Téléphone : 204-983-2749
Courriel : remi.gosselin@grainscanada.gc.ca

Notes en fin d'ouvrage

[i] États financiers vérifiés de la CCG, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/crm-mrm-fra.htm

[ii] *Loi sur les grains du Canada*, http://www.grainscanada.gc.ca/legislation-legislation/lapm-mlcp-fra.htm

[iii] Programme d'assurance de la qualité, http://www.grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm

[iv] Programme d'assurance de la quantité, http://www.grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm

[v] Programme de recherches sur la qualité des grains, http://www.grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm

[vi] Programme de protection des producteurs, http://www.grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp-fra.htm

[vii] Site Web de la CCG : http://www.grainscanada.gc.ca/

[viii] Projet de loi C-45, http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=5754371&Language=F

[ix] On trouvera de plus amples renseignements sur les secteurs de résultats du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx. Pour consulter des renseignements additionnels au sujet de la conformité des résultats de la CCG avec ceux du gouvernement du Canada, cliquer sur le lien suivant : http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/goco-rogoc-fra.htm

[x] Renseignements supplémentaires sur les montants figurant dans les tableaux des sommaires du rendement, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2013/ps-sr-2013-fra.htm

[xi] Processus de consultation sur les frais d'utilisation imposés par la CCG, http://www.grainscanada.gc.ca/consultations/consultation-fra.htm

[xii] Comptes publics du Canada 2013 : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html

[xiii] Rôle du gluten dans le rendement à la cuisson, http://www.grainscanada.gc.ca/fact-fait/gluten-fra.htm

[xiv] Renseignements supplémentaires sur les résultats et les leçons apprises quant au Programme d'assurance de la qualité, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2013/qap-paq-2013-fra.htm

[xv] Renseignements supplémentaires sur les résultats et les leçons apprises quant au Programme d'assurance de la quantité, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2013/qapl-paql-2013-fra.htm

[xvi] Programme de recherches sur les cultures, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/csm-msdc-fra.htm

[xvii] Programme de recherches de la technologie, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/grl-lrg/tsm-msdt-fra.htm

[xviii] Recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Ouest, http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/wgsc-cngo-fra.htm

[xix] Recommandations du Comité de normalisation des grains de l'Est, http://www.grainscanada.gc.ca/gscommittee-comiteng/esc-cne/escr-rcne-fra.htm

[xx] Science des cultures, http://www.grainscanada.gc.ca/hsnewsletter-scbulletin/issue-numero-02/issue-numero-02-fra.htm

[xxi] Renseignements supplémentaires sur les résultats et les leçons apprises quant au Programme de recherches sur la qualité des grains, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2013/gqrp-prqg-2013-fra.htm

[xxii] Statistiques sur les grains canadiens, http://www.grainscanada.gc.ca/statistics-statistiques/sim-rsm-fra.htm

[xxiii] États financiers de la CCG, http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/finance/2012/fs1201-cf1201-21-fra.htm

[xxiv] Liste des renseignements supplémentaires (tableaux), http://www.grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/dpr-rmr/2012/st-ts-fra.htm

[xxv] Dépenses fiscales et évaluations: http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp